

ANNEXE A – FORMULE DE SOUMISSION

Projet

Université du Québec à Montréal
Nom du Propriétaire

20 novembre 2023

Nom du Soumissionnaire

Date

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

Je soussigné,

1) Déclare

- a) Avoir pris connaissance des Plans, Devis et « Conditions générales » et « Conditions générales complémentaires et/ou particulières », de la formule de contrat proposée, des addenda émis, ainsi que des « Instructions aux soumissionnaires » et toutes les autres Documents d'appel d'offres concernant les travaux de construction du Projet en titre;
- b) Avoir pris les renseignements nécessaires sur l'état de l'emplacement des travaux, évalué avec soin les facilités et difficultés inhérentes à l'exécution de ceux-ci, telles que l'accès au site, les disponibilités pour les services temporaires d'aqueduc, de drainage, d'électricité et de force motrice, la nature du sol et du roc, les incertitudes de la température.
- c) Avoir reçu dans les délais réglementaires, les addenda suivants :

Liste des addenda reçus

Numéro

Émis par

Date d'émission

2) M'engage, en conséquence, si acceptation de ma Soumission :

- a) À signer le Contrat et à respecter toutes les conditions et spécifications apparaissant aux documents de Soumission et à exécuter tous les travaux exigés par ces mêmes documents;
- b) À exécuter tous ces travaux pour le montant forfaitaire de _____
(montant en chiffres)

dollars (montant après taxes \$) en monnaie légale du Canada, incluant les Frais généraux, administration et profit, le coût des permis, licences, primes, redevances, frais et droits de douane, taxes applicables en vigueur et tout autre frais direct ou indirect inhérent au Contrat;

- c) À compléter tous ces travaux dans les délais prévus après l'autorisation de commencer ces derniers;
 d) À me conformer aux exigences de ce Contrat et à fournir les garanties nécessaires;
 e) À fournir au Propriétaire, dans les trois (3) jours suivant la demande de ce dernier, après l'ouverture des Soumissions, l'annexe M - « Liste des sous-traitants et leur prix » dûment remplie.
- 3) Certifie que le prix soumis est valide pour une période de quarante-cinq (45) jours à partir de la date d'ouverture des Soumissions.
- 4) Ventilation de la Soumission :

Remplir convenablement chaque espace et reporter le grand total à l'article 2)b) de la présente section.

VENTILATION DE LA SOUMISSION

SECTION	NOM DE SECTION	PRIX
Division 0 & 1	Exigences de soumission et Conditions générales complémentaires (excluant assurances et cautionnement)	\$
Division 0 & 1	Cautionnements	\$
Division 0 & 1	Assurances	\$
02 41 17	Nettoyage et ragréage du sous-plancher de bois / contreplaqué existant	\$
02 41 99	Démolition	\$
03 35 00	Ragréage dalle existante	\$
05 50 00	Ouvrages métalliques	\$
06 10 00	Charpenterie – remplacement du sous-plancher de contreplaqué existant	\$
06 40 00	Ébénisterie et autres éléments de charpenterie	\$
07 81 00	Produits ignifuges applicables par projection	\$
07 84 00	Scellements (incluant coupe-feu)	\$
08 14 16	Portes en bois (coulissantes)	\$
08 34 83	Cloisons vitrées préfabriquées, incluant portes	\$
08 71 00	Quincailleries pour portes	\$
08 80 50	Vitrages	\$
08 87 53	Films en matière plastiques pour vitrage	\$
09 29 00	Cloisons et plafonds de gypse	\$
09 51 23	Plafond de tuiles acoustiques	\$
09 65 16	Revêtement de sol souple et plinthes	\$
09 65 19	Revêtements de tapis	\$
09 84 13	Panneaux acoustiques muraux	\$
09 91 99	Peinture et ragréage	\$
12 22 00	Stores en rouleaux	\$
Division 21	Mécanique – Protection incendie	\$
Division 21	Mécanique – Plomberie	\$
Division 23	Mécanique – Ventilation	\$
Division 25	Mécanique – Commandes	\$
Division 26	Électricité – Distribution	\$
Division 26	Électricité - Services	\$
Division 26	Électricité – Éclairage	\$
Division 27	Communications	\$
Division 28	Sécurité et protection électronique	\$
	Autres éléments non décrits à la présente ventilation mais requis pour compléter l'Ouvrage	\$
	Administration et profits	\$
	TOTAL AVANT TAXES :	\$

	T.P.S.	\$
	T.V.Q.	\$
	GRAND TOTAL¹ :	\$

Ci-inclus :

- le document autorisant la personne désignée à signer la Soumission et les documents qui y sont annexés,
- la garantie de Soumission sous forme de cautionnement délivrée par une Institution financière correspondant à 10% de la valeur totale de la Soumission (annexe C) et la lettre d'engagement émise par une Institution financière confirmant l'engagement pour l'émission d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement pour obligations, gages et matériaux si le Contrat est accordé à l'Entrepreneur, chacun d'une valeur de 50% de la valeur du Contrat,
- l'Attestation relative à la probité du soumissionnaire (annexe B) dûment complétée et signée,
- l'Attestation de Revenu Québec
- tous les autres documents exigés dans les Documents d'appel d'offres.

Nom du Soumissionnaire

Signature

Nom du signataire en lettres moulées

Signé à :

Date :

¹ N'oubliez pas de reporter ce montant à l'article 2)b) ci-dessus.

ANNEXE A.1 - FORMULE DE SOUMISSION - PRIX SÉPARÉS INCLUS

PRIX SÉPARÉ NO. 4

<u>Description des travaux</u>	<u>Prix</u>
1. <u>Section 06 40 00</u> <i>Ébénisterie et autres éléments de charpenterie</i>	
2.1 <i>La fourniture des éléments en surface solide</i>	_____ \$
SOUS-TOTAL AVANT ADM. ET PROFITS	_____ \$
Administration et profits	_____ \$
TOTAL AVANT TAXES	_____ \$
T.P.S.	_____ \$
T.V.Q.	_____ \$
TOTAL	_____ \$

- 1) Les prix énumérés ci-dessus pour les travaux indiqués comprennent les taxes, Frais généraux, administration et profit de l'Entrepreneur et des Sous-traitants et ne subissent aucune variation pour toute la durée du Contrat.
- 2) Les travaux mentionnés ci-dessus sont INCLUS DANS NOTRE PRIX GLOBAL apparaissant à l'annexe A – Formule de soumission.
- 3) Ce document devra être rempli par le Soumissionnaire et remis au Propriétaire en même temps que sa Soumission.

Nom du Soumissionnaire

Signature

Nom du signataire en lettres moulées

Signé à :

Date :

Addenda A02

UQAM

Réaménagement des services financiers et approvisionnement

Client : UQAM

Dossier client : P22020DD

Dossier Archi— : 22–130

Émis le : 13 novembre 2023

Le présent addenda s'incorpore aux documents contractuels, en fonction desquels il doit être interprété et avec lesquels il doit être coordonné. Le coût de tout ce qui y est mentionné s'ajoute au prix du contrat. Les révisions qui suivent remplacent l'information contenue dans les dessins et le devis, dans la mesure indiquée, et s'y incorporent. Les soumissionnaires doivent accuser réception de cet addenda en indiquant le numéro et la date dans leur soumission, faute de quoi celle-ci pourrait être rejetée.

Dessins

A–001

Légende

Modification de la cloison 03 : ajout de fourrures métalliques de 22mm @400mm C/C dans la composition

A–151

Plan de construction plafond

- Ajustement des hachures vis dans les locaux D– 4280 et D–4202

A–601

Détails intérieurs

- Précision au détail 01 et 01B : la dalle haute est en platelage bois, voir le détail 15/A601 pour comprendre les conditions existantes.

A–700

Plans agrandis cuisine vestiaires

- Modification de l'ébénisterie sous l'évier de cuisine, ajout de caissons et suppression des cornières en métaux ouvrés
- Modification de l'ébénisterie du vestiaire haut

A–701

Plans agrandis mobiliers

- Modification au mobilier de papeterie, bande de chant en PVC et profondeur des armoires hautes (détails 9 et 10)

A–703

Détails de mobilier

- Modification des détails de vestiaire casier du haut. Position du crochet et tablette amovible (détails 9 et 10)
- Ajout de caissons sous l'évier (détail 3)
- Ajout d'un butoir de porte dans le caisson poubelles de l'îlot. (détail 5A)

A–801

Plan des finis

- Ajout d'un revêtement de sol dans le local D–4210

- Précision sur les revêtements muraux
- Précision sur les couleurs de peintures

Précisions

Dimensions des fenêtres pour les stores

Toutes les fenêtres mesurent 1000mm x 1800mm de haut, sauf :

- La fenêtre entre les axes 13 et 15 près de l'axe B est constituée de 4 sections de : 800mm x 1800mm (2x) et 600mm x 1800mm (2x)
- La grande fenêtre aux axes 9.4 et G mesure 2800mm x 1800mm de haut.

Devis

06 40 00

Ébénisterie

Ajouter l'item suivant au paragraphe 2.5:

"Butoir au plancher pour portes : modèle tel que FS434 de Ives ou équivalent approuvé. Fixation du côté intérieur du caisson."

10 26 00

Protecteurs de murs et angles

Ajout de la section. Voir ci-joint.

Fin de l'addenda

Signature

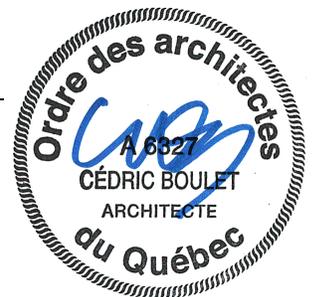
Date

Sceau

Architecte

Cédric Boulet

2023-11-13



Archi-

UQAM
Réaménagement des services
financiers et approvisionnement
22-130
Addenda A02
Dimensions des fenêtres pour les
stores

Partie 1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Contenu de la section

- .1 Les travaux de la présente section comprennent la fabrication, la fourniture et l'installation des protecteurs de murs et angles, selon les prescriptions de la présente section et les indications aux dessins.

1.2 Sections connexes

- .1 Section 09 21 16 – Revêtements en plaque de plâtre.
- .2 Section 09 22 16 – Ossatures métalliques non porteuses.

1.3 Documents à soumettre

- .1 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les spécifications et la documentation du fabricant concernant les produits conformément aux conditions générales, aux conditions générales complémentaires et à la section 01 33 00 – Documents et échantillons à soumettre.
 - .2 Soumettre la fiche technique des adhésifs requis.
- .2 Dessins d'atelier
 - .1 Soumettre les dessins d'atelier requis conformément aux conditions générales, aux conditions générales complémentaire et à la section 01 33 00 – Documents et échantillons à soumettre.
 - .2 Les dessins d'atelier doivent indiquer les dimensions ainsi que les détails des matériaux, finis, ancrages et assemblages.
- .3 Instructions du fabricant
 - .1 Soumettre les instructions d'installation fournies par le fabricant.

1.4 Assurance de la qualité

- .1 Rapports des essais : soumettre les rapports des essais certifiant que les produits, matériaux et matériels satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.
- .2 Certificats : soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits, matériaux et matériels satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.

1.5 Garantie

- .1 Protecteurs de coins et d'extrémités de murs en acier inoxydable: fournir une garantie écrite, émise au nom du Propriétaire, stipulant que les produits spécifiés dans la présente section demeureront libres de tout défaut de fabrication ou d'installation pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de réception avec réserve des travaux.

Partie 2 PRODUITS

2.1 Matériaux/matériels

- .1 Protecteurs d'angles (coins) pour murs :
 - .1 Coins en acier inoxydable profilés en "L" selon spécifications aux dessins, pour montage en surface.
 - .2 Dimensions "L" : 76 mm x 76 mm, sauf indication contraire.
 - .3 Calibre : 16
 - .4 Hauteur : 1220 mm de haut, installés au-dessus de la plinthe sauf indication contraire.
 - .5 Fini : 304, fini satiné #4.
 - .6 Fixations : fixés mécaniquement et à l'adhésif selon les recommandations du fabricant.
 - .7 Produit tel que CO-8 de C/S Group, ou équivalent approuvé.

2.2 Accessoires

- .1 Fixations mécaniques : vis auto taraudeuses, en acier inoxydable. Selon les recommandations du fabricant.

Partie 3 EXÉCUTION

3.1 Instructions du fabricant

- .1 Conformité : se conformer aux exigences, recommandations et spécifications écrites du fabricant, y compris aux bulletins techniques et aux instructions d'installation précisées dans les catalogues de produits et sur les cartons d'emballage, ainsi qu'aux indications des fiches techniques.

3.2 Installation

- .1 Poser les protecteurs sur une surface d'appui solide, tous les éléments étant de niveau, solidement assujettis et en parfait alignement.

3.3 Nettoyage

- .1 Une fois les travaux d'installation terminés, évacuer du chantier les matériaux en surplus, les matériaux de rebut, les outils et les barrières de sécurité.
- .2 Une fois les travaux d'installation terminés, nettoyer les surfaces selon les recommandations du fabricant.

FIN DE LA SECTION



DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES

Appel d'offres fondé uniquement sur un prix pour l'octroi d'un contrat de construction

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

PROJET NUMÉRO : P22020DD-02

Réaménagement des bureaux des services financiers au pavillon D

ADDENDA NO 02 / 2023-11-13

22003DD

**Pavillon
Athanase-David (D)**

23 octobre 2023

**MAÎTRE D'OUVRAGE
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**

**ADRESSE GÉOGRAPHIQUE ET
MESSAGERIE**

SPPI (SOUMISSIONS)
1200, rue Berri
Montréal (Québec) H2L 4S6
Horaire : lundi au vendredi de 8:00 à 16:00
(fermé de 12h00 à 13h00)

ADRESSE POSTALE

Service de la planification et des projets
immobiliers
C. P. 8888, Succursale Centre-ville
Montréal, QC
H3C 3P8

ARCHITECTE

atelier Archi- inc.

INGÉNIEUR

Mécanique et électricité : Bouthillette Parizeau inc.

**CHARGÉ DE PROJET UQAM
Nicolas Demers**

Prendre connaissance des notes émises en architecture, mécanique et électricité et faisant partie intégrante du présent addenda complétant ou modifiant les plans et devis précédemment émis.

A) MODIFICATIONS AUX CONDITIONS GÉNÉRALES

Section 00301 – Formule de soumission

- **Remplacer l'annexe A – Formule de soumissions par celle émise au présent addenda en date du 13 novembre 2023.**

Section 00302 – Formule de soumission – prix séparés inclus

- **Ajout d'un prix séparé inclus no 4 à l'annexe A.1 – Formule de soumission – prix séparés inclus émise au présent addenda en date du 13 novembre 2023.**

B) MODIFICATIONS AUX CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES

Section 00702

- **À l'article 11.1 A. : ajouter le paragraphe suivant :**

Prendre note qu'il faut compter un parcours de 350 mètres entre le quai de livraison de la réception centrale (1200, rue Berri) jusqu'à l'ascenseur R-R007. Le parcours s'effectue dans un corridor de service restreint situé au sous-sol des pavillons.

- **À l'article 11.2 : remplacer :**

Lorsque l'Entrepreneur, ses Sous-traitants ou ses Fournisseurs font livrer du matériel au quais de livraison, il est important d'indiquer sur la commande le numéro de projet, le nom du chargé de projet UQAM et son numéro de cellulaire, afin d'aider l'équipe du quai à retracer où va le matériel.

par le paragraphe suivant :

11.2 L'entrepreneur est responsable du transport de sa marchandise du quai de livraison jusqu'à la zone de chantier.

C) MODIFICATIONS AUX PLANS ET DEVIS (architecture)

- *Prendre connaissance de l'addenda A02 émis par atelier Archi- inc, en date du 13 novembre 2023, venant modifier le devis et des plans – format 36po x 24po.*

D) MODIFICATIONS AUX PLANS ET DEVIS (mécanique)

- *Prendre connaissance de l'addenda MEC-002 émis par Bouthillette Parizeau inc. en date du 6 novembre 2023, et modifiant les plans M400 et M500 – format A1.*

E) AJOUT DE DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- *Plan du quadrilatère UQAM – Réaménagement des bureaux des services financiers au pavillon D – format 36po x 24po.*
- *Plan du stationnement souterrain – Réaménagement des bureaux des services financiers au pavillon D – format 36po x 24po.*

Toute plainte en vertu de l'article 21.0.4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) par rapport au contenu de cet addenda doit être faite à l'Autorité des marchés publics selon la procédure disponible à l'adresse internet suivante : <https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/05/Procédure-plaintes-Loi-sur-les-contrats-des-organismes-publics.pdf>.

La date limite pour formuler une plainte concernant cet addenda est 17 novembre 2023.